

ANNEXE 11

**Courrier de la communauté d'agglomération
Montélimar-agglomération en date
du 14 septembre 2021**

Montélimar, le 14 septembre 2021

ARGAN
Monsieur N'Dogbia YOMBO
Directeur des programmes
21 rue Beffroy
92 200 NEUILLY SUR SEINE

Direction de l'économie & de l'innovation

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez interrogé quant à la disponibilité de terrains à bâtir dans l'agglomération de Montélimar, en vue d'y aménager une plateforme logistique d'environ 30 000 m².

Nous vous confirmons par la présente que le seul terrain disponible sur le territoire de l'agglomération pour un tel projet est celui que nous vous avons proposé avec la SPL Montélimar Agglo Développement au sein de la ZAC Les Portes de Provence (Lot 6-2).

Le terrain est situé dans une zone d'activités économiques déjà urbanisée, viabilisée et équipée en infrastructures adaptées à la logistique (proximité aux axes routiers majeurs, transports en commun, éloignement des zones résidentielles, ...).

Vous avez identifié sur le terrain des espèces protégées et des zones humides lors des inventaires faune-flore conduits entre 2019 et 2020. Vous nous avez alors signalé que cela engendrait de fortes contraintes sur la conception et la réalisation de votre programme immobilier.

Soucieux de l'équilibre entre le développement économique et la protection des environnements naturel et humain sur notre territoire, en témoignent les nombreuses actions en cours à l'échelle de l'agglomération comme le projet de renaturation des zones humides des îles du Rhône, nous considérons qu'il demeure l'unique emplacement adéquat pour la construction de votre programme immobilier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

M. Eric PHELIPPEAU
Vice-Président en charge de l'économie
Maire-Adjoint à l'économie

